

Championnat National



HANDBALL

Minimes Garçons

Compiègne (60)

(18), 19, 20 mai 2022



RENSEIGNEMENTS GENERAUX - ASPECTS PRATIQUES ET LOGISTIQUES

ACCUEIL	Lycée Jean Paul II – Avenue du 25 ^e RGA 60200 Compiègne
REFERENT LOCAL	Nicolas BIGOT – mail : adjoint.ugsel.60@sfr.fr – Tel : 06.24.47.92.58
REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL	
DELEGUE SPORTIF /RESPONSABLE JEUNE OFFICIEL	ROME Ruddy
CONTACT ORGANISATEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UGSEL 60 – 4 rue Auguste Rodin - 60180 Nogent sur Oise ▪ Tél : 06.24.47.92.58 ▪ PETIT Patricia - tel : 06.03.44.31.24
LIEUX DES COMPETITIONS	<p>- Lieux des compétitions : Gymnase Royallieu : Rue Personne de Roberval 60200 Compiègne Gymnase Tainturier : 17 Rue de Clamart 60200 Compiègne Gymnase Aimé Dannel : 194, rue Louis Gracin 60280 Margny les Compiègne</p> <p>Attention, dans les salles, la résine est interdite. Une paire de chaussures propres, réservée à la pratique sportive, est obligatoire pour ne pas abîmer les sols sportifs.</p>
ENGAGEMENT	<p>Les territoires valident leurs équipes qualifiées sur U Sport. 4 mai Les responsables des équipes doivent répondre au questionnaire de participation de l'organisateur pour le 6 MAI 2022 au plus tard, et faire parvenir le montant de leur engagement auprès du comité organisateur.</p>
FORFAIT RESTAURATION /HEBERGEMENT	<p>En raison du contexte sanitaire, l'organisation de l'hébergement est à la charge des participants.</p> <p>Forfait REPAS : 30€ pour les 4 repas (mercredi soir, jeudi midi dans la salle, jeudi soir et vendredi midi)</p> <p>Possibilité de réserver les repas à l'unité :</p> <p>Tarif REPAS SOIR : 9€50 par personne et par repas (pris au réfectoire de l'établissement)</p> <p>Tarif REPAS MIDI : 6€10 par personne et par repas (livré dans la salle)</p> <p>PAS DE REMBOURSEMENT EN CAS DE DESISTEMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE EN PIECE JOINTE.</p>
RESTAURATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les repas du soir seront pris au self de l'établissement. ▪ Les repas du midi seront livrés dans les gymnases.
NAVETTES	Pas de navette proposée par l'organisateur.
DROITS D'ENGAGEMENT	Par joueur (y compris les jeunes officiels également joueurs) : 12€
PRIMES KILOMETRIQUES	Remboursées à tous les participants sur la base du taux en vigueur (0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé). Elles seront versées dans le courant de l'année scolaire suivante par l'UGSEL Nationale.



PREMIERS SECOURS	Chaque équipe doit se sentir concernée par les gestes de premiers secours et est invitée à se munir d'une trousse de secours pour la prise en charge de blessures bénignes. En cas de nécessité, les urgences seront assurées par les services locaux.
PASTORALE	Un temps fort sera partagé lors de la réunion d'ouverture
CADEAU / SOUVENIR	Chaque participant se verra remettre un t-shirt.
ANIMATIONS	<u>Apéro des régions</u> : chaque enseignant est invité à apporter une spécialité de sa région, elle sera partagée lors du temps convivial qui précédera le dîner du 2 nd jour
ACCES ET STATIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Par le train : Arrivée en gare de COMPIEGNE - En voiture / bus : Voir plan d'accès pour se rendre à l'Institution Jean Paul II
PHOTOS	La participation des licenciés aux compétitions UGSEL entraîne la cession du droit à l'image. En cas de refus, merci de prévenir par avance par écrit l'organisation.
BALLONS : CHAQUE EQUIPE FOURNIRA UN BALLON POUR LE MATCH, LE JEUNE OFFICIEL CHOISIRA LE BALLON RETENU ATTENTION : RESINE INTERDITE DANS LES SALLES	

ASPECTS REGLEMENTAIRES

<p>REGLEMENT</p>	<p>Se référer aux Règlements généraux Sportifs UGSEL 2018 – 2019 parus sur le site de l'UGSEL nationale (www.ugsel.org).</p> <p>Tous les enseignants sont invités à prendre connaissance des règlements communs aux sports collectifs et les règlements spécifiques à leur activité. (Visibles sur le site national)</p>
<p>CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE</p>	<p>Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et sportive (cf : page suivante)</p>
<p>LICENCES</p>	<p>Conformément à l'article 7 des règlements généraux sportifs :</p> <p>La licence peut être présentée sous différentes formes : - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).</p> <p>Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.</p> <p>En conformité avec l'article 9, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité. Il devra être en mesure de présenter la licence encadrement sur papier ou sur support numérique.</p>
<p>PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET JURY D'APPEL</p>	<p>Les procédures font référence à l'article 29 des règlements généraux.</p> <p>Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.</p> <p>Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel. Pour être recevable, une réclamation doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée ; - confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus. <p>Jury d'appel : la commission disciplinaire et réglementaire comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, ou de la CSN le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres et éventuellement deux personnes à désigner sur place.</p>
<p>ARBITRAGE ET JEUNES OFFICIELS</p>	<p>L'arbitrage sera assuré par les jeunes arbitres qui font partie des équipes ou/et issues du stage national, et /ou de la ligue ou du comité organisateur</p> <p>Conformément à l'article 7 des règlements des sports collectifs</p> <p>Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille, (élite et promotionnel) et les Juniors Garçons (filière promotionnelle) et cadets - Juniors garçons Foot (filière élite) doit présenter un jeune officiel dont la compétence devra être certifiée et validée au niveau territorial, ou national UGSEL ou par un diplôme fédéral. Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.</p> <p>En Junior Garçon (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié suite à un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.</p> <p>Pour toutes les catégories sauf JG Elite, une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.</p> <p>Le non-dépôt en début de tournoi national entraine automatiquement match perdu pour l'équipe concernée.</p> <p>Cette caution est restituée en fin de championnat si le jeune officiel a répondu aux exigences réglementaires.</p> <p>Les jeunes officiels recevront un maillot spécifique pour être identifiés dans leur fonction.</p>

TENUE	Doit être en conformité avec l'article 10 des règlements généraux - en particulier numérotation des maillots, nom de l'établissement sur les maillots et publicité qui ne doit pas dépasser la taille d'un format A5 (21x10)
CONTRÔLE ANTI-DOPAGE	Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtés par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments
RESPONSABILITES	Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour
DEROULEMENT DE LA COMPETITION	Elle se déroulera selon l'article 3 des règlements généraux de sports collectifs, c'est-à-dire en fonction du nombre d'équipes engagées, de la filière et des règlements spécifiques de chaque sport.
RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS A CE CHAMPIONNAT SUR LE SITE DE L'UGSEL (WWW.UGSEL.ORG) RUBRIQUE "CHAMPIONNATS 2019 »	



CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS NATIONAUX UGSEL HANDBALL MINIMES - PROMO ET ELITE

(SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS)

MERCREDI 18 MAI 2022

Institution Jean Paul II, avenue 25^e RGA 60200 Compiègne

A partir de 16h30 : Arrivée des délégations, pot d'accueil

16h30 – 18h30 : accueil à l'institution Jean Paul II

18h30 – 19h30 : Présentation des équipes, cérémonie d'ouverture, petits mots des invités, tirage au sort, réunion technique, présentation des jeunes arbitres officiels...

21h30 : retour vers les hébergements.

JEUDI 19 MAI 2022 :

- MG ELITE : Gymnase TAINTURIER
- MG ELITE : Gymnase ROYALLIEU
- MG PROMO : Gymnase AIME DENNEL

ATTENTION : Colle et résine interdite

A partir de 07h30 : Accueil des équipes dans chacun des gymnases.

De 8h00 à 18h30 :

➔ Rencontres en continue, le planning sera connu à l'issue du tirage au sort de la veille.

Les paniers repas seront livrés dans les gymnases entre 11h30 et 12h30, le Championnat étant en journée continue.

Vers 18h00 : Fin de la 1^{ère} journée.

A partir de 19h00 : Repas au self de l'Institution Jean Paul II

Carrefour des Terroirs : pour les accompagnateurs, lors de la réunion technique du jeudi soir (18h45), nous vous proposons de venir accompagnés d'une spécialité ou de plusieurs spécialités de votre région (liquide et / ou solide) afin de les partager lors d'un moment de convivialité.

VENDREDI 21 MAI 2022 :

A partir de 07h30 : Accueil des équipes

Dans un esprit de respect des équipes, nous souhaitons que toutes les équipes assistent à l'intégralité de la remise des récompenses.

13h45 : Remise des récompenses ➔ Gymnase TAINTURIER

Vers 14h00 : Départ des délégations et récupération des paniers repas.

Le comité UGSEL Oise

ANNEXE : HEBERGEMENTS

Liste des Hôtels de Compiègne et alentours

HOTELS	ADRESSES	TEL	TARIFS
HOTEL FAST HOTEL	94 rue de Champagne 60880 Jaux	0344900344	env 45€
HOTEL PREMIERE CLASSE	726 Avenue Jean Moulin 60880 Jaux	0 892 23 48 14	env 34€
HOTEL CAMPANILE	70 avenue de Huy 60200 Compiègne	0344204235	env 65€
HOTEL FORMULE 1	ZAC de Venette, 61 Avenue de l'Europe, 60200 Venette	0 891 70 52 27	env 30€
HOTEL KYRIAD	ZAC de Mercières, 10 Avenue Marcellin Berthelot, 60200 Compiègne	03 44 20 11 11	env 75€
RESIDENCE POINCARE	35 Impasse Jean de la Fontaine, 60280 Margny-lès-Compiègne	03 44 90 90 66	env 58€
HOTEL IBIS BUDGET	1 Rue Pierre Sauvage, 60200 Compiègne	0 892 68 31 04	env 61€
HOTEL IBIS	12 rue Edouard Branly 60200 Compiègne	0344231627	env 74€